

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 5774 à 5785

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Ces établissements mettent en place des crèches à la disposition des salariés qui travaillent le dimanche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche conduit à une profonde modification des comportements et des modes de vie.

Le fait de travailler le dimanche pénalise les salariés qui ont des enfants et notamment des enfants en bas âge. Pour les aider les entreprises doivent organiser la possibilité de garder leurs jeunes enfants.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5774 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 5775 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 5776 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 5777 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 5778 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 5779 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 5780 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 5781 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel
Adt n° 5782 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 5783 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 5784 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 5785 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille